



**PRÉFÈTE  
DU LOIRET**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

Orléans, le 29 NOV. 2021

**Service Eau, Environnement et Forêt**

Affaire suivie par : Sylvie GABET  
Tél : 02 38 52 48 03  
Mél : sylvie.gabet@loiret.gouv.fr  
Boite fonctionnelle : ddt-seef@loiret.gouv.fr

**GAEC MERLET DEVIMEURS**

3 rue du Colombier  
45300 PITHIVIERS LE VIEIL

**OBJET :** Dossier de déclaration instruit au titre du code de l'environnement - articles L. 214-1 à L. 214-6  
**Réalisation d'un forage d'irrigation sur la commune d'ENGENVILLE**  
**Accord sur dossier de déclaration**

**Réf :** SG/DR (25/11/21) N° 1102

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

**réalisation d'un forage d'irrigation sur la commune d'ENGENVILLE**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 12 Octobre 2021, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération et réaliser les travaux à compter de la réception de ce courrier.**

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie d'ENGENVILLE pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du LOIRET durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**La Préfète  
Pour la Préfète et par délégation  
Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation  
Le Chef du service eau environnement forêt**

  
**Isaline BARD**